



Assemblée générale

Distr. générale
7 août 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 36 de l'ordre du jour
Question de Palestine

Lettre datée du 5 août 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration faite par l'État plurinational de Bolivie à la 7222^e séance du Conseil de sécurité, le 22 juillet 2014 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 36 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sacha Sergio **Llorentty Solíz**



**Annexe à la lettre datée du 5 août 2014 adressée
au Secrétaire général par le Représentant
permanent de l'État plurinational de Bolivie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Déclaration

Les événements qui nous réunissent dans cette salle sont tragiques.

La Charte fondatrice de l'Organisation stipule que les peuples des Nations Unies sont résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre, qui inflige à l'humanité d'indicibles souffrances.

Cette même Charte, que l'on cite avec grandiloquence dans de si nombreux discours, dispose que l'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres.

La tenue de la présente séance et le drame vécu par le peuple palestinien prouvent pourtant indéniablement que l'ordre international actuel ne peut préserver la Palestine des indicibles souffrances qui lui sont infligées par l'agression israélienne.

La tenue de la présente séance, le Conseil de sécurité lui-même et la tragédie qui frappe la Palestine sont autant de preuves manifestes que le principe énoncé dans la Charte est un mensonge et que les Membres de cette organisation ne sont pas égaux.

Je ne parlerai pas de mon pays, qui n'est que l'un des 193 États Membres; j'évoquerai plutôt la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés dans laquelle 120 pays ont demandé au Conseil de sécurité de mettre un terme à l'invasion de Gaza et aux attaques militaires répétées commises par Israël contre la population palestinienne, ainsi que les multiples déclarations dans lesquelles le Groupe des 77, qui réunit plus des deux tiers des Membres de l'Organisation, exige qu'il soit mis fin à l'occupation israélienne du territoire palestinien.

Contrairement à ce que dit la Charte, nous ne sommes pas égaux puisqu'il suffit que l'un des cinq États Membres disposant du droit de veto exerce son privilège pour paralyser toute initiative, ce qui lui donne davantage de pouvoir que les deux tiers des autres pays membres de l'Organisation. Or, en invoquant le « droit à l'autodéfense » pour justifier les crimes d'Israël, cet État se rend complice d'atrocités, tant par action que par omission. Je veux bien entendu parler des États-Unis, le même membre permanent du Conseil de sécurité qui a entravé la reconnaissance de la Palestine en tant que Membre à part entière de l'Organisation.

Hélas, je ne crois pas que ces considérations débattues dans les couloirs gris de la diplomatie internationale aient traversé l'esprit des huit membres de la famille Abu Jarad lorsque, le 14 juillet dernier, un missile a touché leur maison dans le nord de Gaza, les tuant tous, y compris cinq enfants âgés de 15, 13 et 3 ans et de 12 et 6 mois.

Nous qui n'oublierons jamais les atrocités commises par les nazis contre le peuple juif, nous ne pouvons rester silencieux face à cette tragédie dans laquelle Goliath est équipé d'avions d'assaut et de lance-missiles face à un David portant le foulard.

C'est pourquoi, m'inspirant des propos tenus par des écrivains et militants comme Neruda, Betto, Rushdie et d'autres, je souhaite utiliser les quatre minutes dont je dispose pour m'adresser au peuple palestinien et au Conseil de sécurité.

Au peuple palestinien, du plus profond de mon être, je demande pardon.

Je demande pardon aux plus de 600 Palestiniens – hommes, femmes, enfants et personnes âgées – qui ont perdu la vie au cours des derniers jours. La communauté internationale leur a failli. Nous leur avons failli.

Je demande pardon aux plus de 3 500 Palestiniens – hommes, femmes, enfants et personnes âgées – qui ont été blessés et risquent de rester handicapés à vie du fait de l'agression israélienne. La communauté internationale les a trahis.

Je demande pardon pour les près de 100 écoles et les 18 installations médicales détruites par l'offensive israélienne. La communauté internationale a manqué à son devoir.

Je demande pardon aux 72 000 enfants qui ont besoin d'un suivi psychologique. La communauté internationale leur a failli.

Je demande pardon pour les 1 500 logements totalement ou partiellement détruits par la Puissance occupante. Là encore, la communauté internationale a manqué à son devoir.

Je demande pardon aux 6 000 Palestiniens détenus par la Puissance occupante. La communauté internationale les a abandonnés.

Je demande pardon pour les colonies de peuplement illégales. La communauté internationale n'a pas respecté ses obligations.

Enfin, je demande pardon au peuple palestinien pour le mur inhumain que l'on construit pour l'isoler. La communauté internationale lui tourné le dos.

Je souhaite à présent m'adresser aux 15 membres du Conseil de sécurité, y compris les 5 qui disposent du droit de veto, ce privilège qui nous rend inégaux, et avant tout aux États-Unis.

Nous savons bien que les événements dont le monde est témoin aujourd'hui découlent de l'occupation illégale et illégitime du territoire palestinien par Israël.

Nous avons perdu notre innocence. Chacun sait que les prétendus efforts diplomatiques déployés ne servent qu'à donner à Israël un délai supplémentaire pour atteindre ses objectifs militaires.

Le Conseil a le pouvoir de mettre un terme à l'agression de la Palestine, mais il n'en fait rien. Il n'impose pas de sanctions contre Israël et ne prend aucune décision pour faire cesser les atrocités.

Comme l'a dit le Président Evo Morales, il nous faut arrêter le génocide et traduire les responsables en justice.

Nous exigeons donc dans les termes les plus énergiques qu'il soit mis un terme à l'agression militaire d'Israël contre la Palestine.

Nous exigeons aussi que le Conseil prenne ses responsabilités et mette un terme à la construction de ce mur ignoble.

Nous exigeons que cesse l'établissement de colonies de peuplement illégales.

Nous exigeons la libération des prisonniers palestiniens.

Nous exigeons que les Conventions de Genève, les conventions relatives aux droits de l'homme et le Statut de Rome soient respectés.

Nous exigeons que des sanctions soient prises contre Israël.

Nous exigeons que cessent l'agression et l'occupation de la Palestine.

Nous exigeons, une fois pour toutes, que les Palestiniens puissent vivre dans un État libre, souverain et indépendant.

Je terminerai ma déclaration en citant Nelson Mandela, grand révolutionnaire qui s'est battu pour la liberté des peuples : « Nous ne savons que trop bien que notre liberté est incomplète sans celle des Palestiniens. »

Nous réaffirmons notre détermination à soutenir sans réserve le peuple palestinien dans sa lutte légitime pour la dignité, la justice et la réalisation de son droit inaliénable à l'autodétermination dans un État de Palestine indépendant créé sur la base des frontières d'avant 1967 et ayant Jérusalem-Est pour capitale.
